

COMMUNE
DE
VILLIERSFAUX
41 100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9

DATE DE CONVOCATION

16/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, 9 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Villiersfaux se sont réunis à la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mmes Caille Valérie, Corbin Martine, Guettier Gaëlle, Puichafray Noémie, Provost Annick, Mrs Bertin Cyrille, Charpin Vincent, Diard Maxime, Moyer Franck, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Excusés/Pouvoir : M. Desvaux Philippe a donné pouvoir à M. Charpin Vincent
M. Richer Julien a donné pouvoir à Mme Puichafray Noémie

Secrétaire de séance : Mme Annick Provost

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère :

- Au Centre National d'Action Sociale (CNAS)
- Que deux délégués (1 élu et 1 agent) sont désignés au sein de chaque collectivité adhérant au CNAS
- * Le délégué local des élus est désigné parmi les élus de la collectivité
- * Le délégué représentant les agents, le maire organise la représentation du collège des agents parmi la liste des bénéficiaires, comme bon lui semble

NOMINATION DES

DELEGUES AU

CENTRE NATIONAL
D'ACTION SOCIALE

C.N.A.S

Après avoir voté, est élu délégué :

* pour les élus : M. MOYER Franck

* pour les agents :

Monsieur le Maire nomme Mme LE BRIS Dany

N°21-2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au Registre sont les signatures.

Pour expédition conforme :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214102931-20260320-21-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2026

Publication : 21/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

La secrétaire de séance, Annick PROVOST,

Le Maire, Franck MOYER

